Rédaction de Conclusion

JUR016

MÊME SI LES CONCLUSIONS NE SONT PAS OBLIGATOIRES, IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ D'EN ÉCRIRE POUR UN DOSSIER DE DÉFENSE.
CE STAGE VOUS INVITE À PRENDRE EN COMPTE LA PRATIQUE DE L'ÉCRIT ET DU RAISONNEMENT JURIDIQUE NÉCESSAIRES À LEUR RÉDACTION.
IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR SUIVI LA FORMATION INITIALE « DÉFENSEUR SYNDICAL ».

Objectifs

1. S'approprier le raisonnement juridique
2. Acquérir les règles de base de la rédaction des conclusions
3. S'entrainer à la rédaction en fait et en droit

Public Visé

Défenseur Syndical

Pré Requis

Avoir suivi la formation initiale de Défenseur

Objectifs pédagogiques

S'approprier le raisonnement juridique
Acquérir les règles de base de la rédaction des conclusions
S'entraîner à la rédaction en fait et en droit

Parcours pédagogique

L'importance de l'écrit dans une procédure orale
La structure de l'écrit juridique
Le mécanisme du raisonnement juridique
Stratégie et argumentation en fait et en droit

Méthodes et moyens pédagogiques

- Travaux de groupe
- exposés
- Mise en situation

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateur de formation IREFE

Méthodes et modalités d'évaluation

exercices individuels

Modalités d'Accessibilité

bâtiment ERP PMR - nous contacter contact@irefe.fr pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Durée

21.00 Heures
3 Jours

Effectif

De 8 à 10 Personnes

Contactez-nous !

Pascal QUINTON
Formateur concepteur, responsable formation
Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr